

L'Europe en action en Bourgogne-Franche-Comté

En France, comme dans les autres pays de l'Union, l'Europe finance beaucoup de projets, qu'il s'agisse de biodiversité et de paysages (par exemple NATURA 2000), de culture et de patrimoine (par exemple rénovation de monuments et de sites, Journées européennes du Patrimoine le 3^e week-end de septembre), de mobilités (par exemple par des subventions aux projets innovants, notamment au plan environnemental), de science et d'innovation (par exemple financement des recherches dans de nombreux domaines), sans oublier la politique agricole commune (PAC) qui, depuis sa mise en place en 1962, soutient le développement de l'agriculture française (9 milliards d'euros sur la période 2014-2022, y compris pour accompagner les communes qui agissent pour la qualité, la diversification et le respect de l'environnement dans les secteurs de l'économie rurale).

Bénéficiaire des fonds européens : mode d'emploi

Sur le site de la Région Bourgogne-Franche-Comté, « l'Europe s'engage » vous propose un guide du candidat : pour qui ? pour quoi ?

- Ce guide présente les possibilités de financement offertes par les fonds européens et les ambitions pour le territoire dans le cadre du programme FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020.



1473 M€ pour des projets en 2014-2020

FEDER (Fonds européen de développement régional) **334 M€**

- ↳ Recherche publique
- ↳ Partenariats public-privé
- ↳ Innovation
- ↳ Compétitivité des PME
- ↳ Energies renouvelables
- ↳ Réduction de la consommation énergétique et développement de la mobilité
- ↳ Préservation de la biodiversité
- ↳ Développement des technologies de l'information et de la communication (TIC)
- ↳ Développement urbain durable
- ↳ Massif du Jura, tourisme durable

FSE (Fonds social européen) **70,6 M€**

- ↳ Qualification des demandeurs d'emploi et accès à la formation
- ↳ Qualification des jeunes par l'apprentissage
- ↳ Emploi et mobilité professionnelle
- ↳ Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté
- ↳ Orientation professionnelle

Partie FSE gérée par l'Etat : 53,2 M€ pour la Bourgogne et 51,5 M€ pour la Franche-Comté

FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) **996,7 M€**

- ↳ Initiatives communales pour les zones rurales (ICZRR)
- ↳ Développement des exploitations et des entreprises (aide à l'installation des jeunes agriculteurs, investissements)
- ↳ Développement des zones rurales (transition énergétique, services, tourisme, attractivité économique)
- ↳ Formation professionnelle
- ↳ Information
- ↳ Pratiques agricoles durables (mesures agro-environnementales et climatiques, agriculture biologique)
- ↳ Projets innovants et coopératifs
- ↳ Développement et qualité des zones forestières

IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes) **6 M€**

- ↳ Formation professionnelle pour les moins de 30 ans

INTERREG FRANCE-SUISSE (ERDF) **66 M€**

- ↳ Développement emploi et services
- ↳ Développement transport durable
- ↳ Développement du patrimoine naturel et culturel
- ↳ Innovation recherche

Conditions générales d'éligibilité des projets

Pour être éligibles, les projets pour lesquels vous demandez une aide européenne, doivent s'inscrire dans l'un des objectifs spécifiques présentés précédemment et respecter les conditions générales suivantes :

- le projet doit produire ses effets sur le territoire bourguignon ;
- le projet ne doit pas être achevé physiquement et financièrement au moment du dépôt de la demande d'aide (sauf exception où le projet ne devrait pas même être commencé au moment du dépôt) ;
- vous devez avoir la capacité financière de mener à bien le projet et de le démarrer dans un délai raisonnable ;
- vous devez respecter les règles de la commande publique le cas échéant ;
- les projets, sous maîtrise d'ouvrage privée, doivent obligatoirement bénéficier de cofinancements publics. Les fonds européens n'ont pas vocation à financer seuls les projets. Ils exercent un effet de levier.

Les questions à se poser avant de déposer sa demande de subvention

- Mon projet est-il clairement défini ?
- Les actions de mon projet répondent-elles aux objectifs du programme FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020 ?
- Mon projet se déroulera-t-il sur la période 2014-2020 ? Les dépenses liées à mon projet pourront-elles être acquittées avant fin 2023 ?
- Toutes les dépenses liées à mon projet peuvent-elles être cofinancées par du FEDER / par du FSE ?
- Mon projet s'inscrit-il dans un appel à projets avec une date limite de dépôt ?
- Dans le cadre de la mise en œuvre de mon projet, ai-je vérifié l'absence de conflit d'intérêts ?

Votre projet remplit les conditions générales d'éligibilité ? Rendez-vous sur le site **europa-bourgogne.eu**, vous trouverez les informations pour déposer votre demande de subvention en ligne via le portail e-SYNERGIE ou télécharger les documents pour une demande « papier ».

Pour vous accompagner et vous aider à vous lancer !

La Fabrique à Projets, c'est une équipe d'experts des fonds européens mobilisés pour faciliter la vie des porteurs de projets !

Cette initiative régionale a pour objectif de sensibiliser les bénéficiaires potentiels aux nombreuses opportunités de financements offertes par les programmes européens et de mieux les accompagner dans leurs démarches.

La Fabrique à Projets propose sur tout le territoire de Bourgogne-Franche-Comté des sessions d'information générale ou thématique, des ateliers pédagogiques pour accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches (comment demander une subvention, obtenir le paiement, respecter les obligations de communication...) et des rendez-vous individualisés avec des experts thématiques...

Vous vous posez des questions sur l'éligibilité de votre projet ? Vous souhaitez des précisions ? Contactez la Fabrique à Projets !

Envoyez vos questions et demandes à l'adresse :

fabriqueaprojet@bourgognefranchecomte.fr

Pour plus d'informations :

www.europe-bfc.eu

www.bourgognefranchecomte.fr/europe

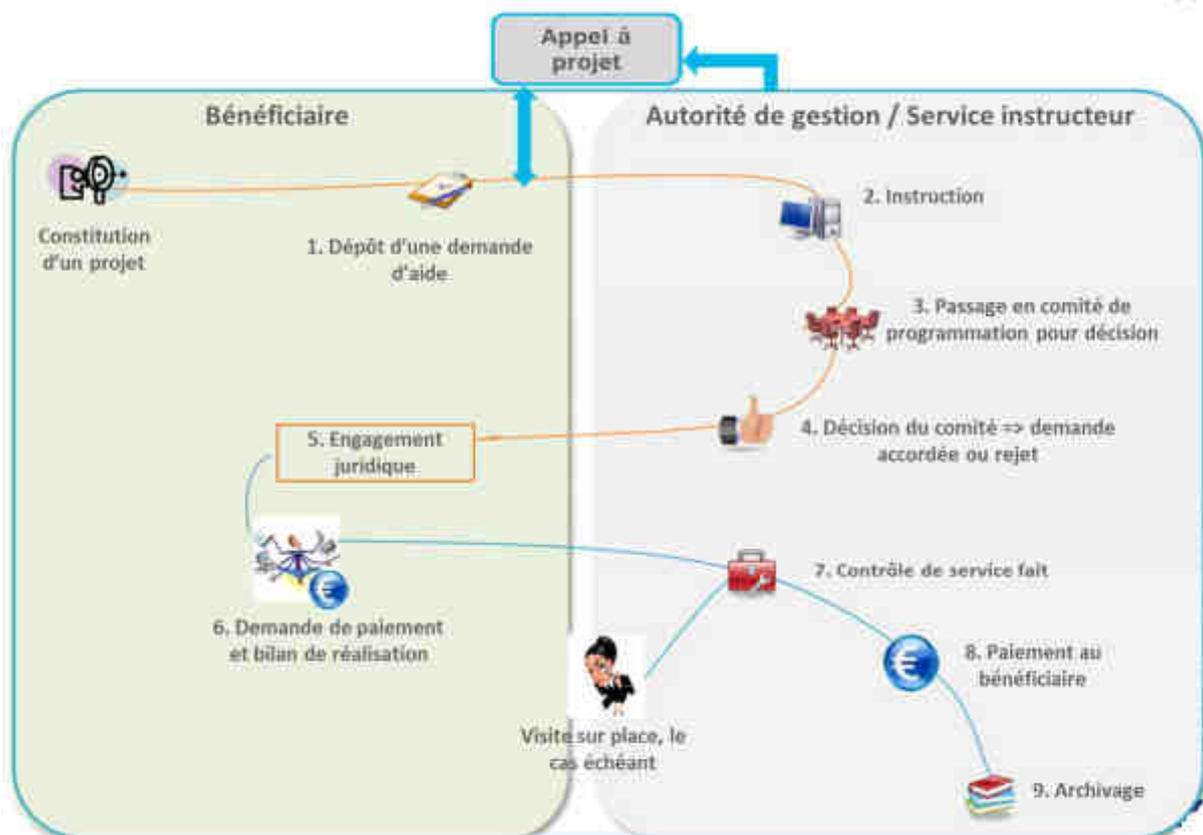
Quelques conseils

La démarche de candidature : 3 phases clés

- 1) Concevoir le projet
- 2) Identifier la mesure de financement
- 3) Formaliser le dossier de candidature

Objectif : soumettre un dossier de candidature conforme aux critères d'éligibilité

- Élaborer le budget prévisionnel
- Rédiger le formulaire de candidature
- Soumettre le dossier



Recommandations sur la démarche

- Un projet financé par les fonds structurels est un projet de territoire
 - Pensez toujours à analyser et évaluer les besoins auxquels votre projet répond, les résultats attendus ainsi que son adéquation avec les priorités de financement dans votre région.
 - De même, associez un maximum d'acteurs du territoire à votre démarche.
- Validez l'éligibilité de votre projet auprès du gestionnaire de la mesure
 - Avant de vous lancer dans toute démarche, vérifiez que votre projet est potentiellement finançable.
- Monter et gérer ce type de projet est consommateur de temps
 - Veillez bien à vous lancer dans cette démarche pour un montant suffisant.